

MAIRIE DE



72 rue de la Fontaine Disparue  
42800 CHAGNON  
TEL 04.77.75.44.10

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

**Présents :** Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Jean Michel FOND, Dominique DUGAND, Eric FERRAND.

**Aucun absent**

**Secrétaire de séance :** Bruno VACHON

Le procès-verbal du 23 janvier est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION UOAPP

(Union des Oléiculteurs Amateurs et Professionnels du Pays du Gier).

Historique : depuis une dizaine d'années les oliviers dit « d'ornement » sont implantés chez des particuliers. Avec le changement climatique, les arbres fructifient avec un rendement significatif.

En 2023, plusieurs propriétaires ont cherché à produire leur huile d'olive.

Un prestataire à Bourg Saint Andéol en Ardèche a été trouvé.

Au vu de l'engouement, l'association UOAPP a vu le jour le 26 novembre 2024 (jour de la fête mondiale de l'olive). L'association a pour projet de créer « l'huile d'olive du Gier ».

Le Conseil Municipal valide une aide exceptionnelle de 60 € pour l'année 2025 pour le démarrage de L'association UOAPP tout comme les 21 communes du SIPG + Lorette.

**06-2025**

**Objet :**

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-**

**IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL.**

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un

équipement technique sur un ouvrage communal,  
A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,  
Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.  
Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique sur la Mairie.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

- ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

## RESULTATS DE CLOTURE 2024 BUDGET COMMUNAL

### INVESTISSEMENT :

Dépenses	200 478.20 €	
Recettes	220 074.24 €	<u>Excédent à reporter : 60 922.99 €</u>
• Excédent 2024 :	19 596.04 €	
• déficit 2023 :	-23 873.57 €	
• déficit 2022 :	-13 289.13 €	
• Excédent 2021	78 489.65 €	

### RESTES A REALISER INVESTISSEMENT :

Dépenses	24 200.00 €	
Recettes	0.00 €	
	déficit	-24 200.00 €

### FONTIONNEMENT :

Dépenses	377378.36 €	
Recettes	429850.41 €	<u>Excédent à reporter : 52 472.05 €</u>
• excédent 2024	52472.05 €	
• excédent 2023	38949.49 €	affecté en investissement

## PREPARATION DU BUDGET 2025 PROJETS DEPENSES

- Reprise des chemins
- Alarme bâtiment de la mairie
- Vidéo protection à réfléchir

- Achat d'une plaque de cuisson pour la salle communale
- Achat radiateurs salle du Cercle
- Etude de voile ombrage cour de l'école.
- Formations des agents : secourisme et incendie.

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 27 mars à 19 h. Vote du budget 2025.**

**Signature du Maire**  
Madame CHAVE Frédérique

**Secrétaire de séance**  
Bruno VACHON